

PRIMATURE

\*\*\*\*\*

HAUTE AUTORITE DE  
LA COMMUNICATION

\*\*\*\*\*



REPUBLIQUE DU MALI  
Un Peuple - Un But - Une Foi

\*\*\*\*\*

## COMMUNIQUE DE PRESSE

RELATIF A LA SUSPENSION DE SERVICES DE LA TELEVISION FRANCE 2 DES BOUQUETS  
DES DISTRIBUTEURS AUTORISES AU MALI.

La Haute Autorité de la Communication (HAC) a suspendu pour 4 mois les services de France 2 des bouquets des distributeurs autorisés au Mali pour des manquements graves à l'éthique et à la déontologie journalistique ainsi que pour apologie du terrorisme. Cette décision intervient après une auto saisine du collège de la HAC sur un reportage diffusé le 18 janvier 2024 par France 2 sur la situation sécuritaire du Mali. Elle a identifié des violations flagrantes des normes éthiques et déontologiques dans le reportage diffusé par France 2 dont entre autres :

- 1- **Le manquement à l'éthique et à la déontologie** : la chaîne France 2 a diffusé des contenus qui ont enfreint aux principes fondamentaux du journalisme, notamment en présentant de manière biaisée et partielle des événements d'actualité tout en ignorant le principe de l'équilibre de l'information. Dans son traitement de la situation sécuritaire du Mali, il n'apparaît nulle part dans le reportage que l'avis d'une autorité militaire malienne ait été requis sans succès pour avoir son appréciation de la situation.
- 2- **L'apologie du terrorisme** : La chaîne a diffusé des contenus qui glorifient les actes terroristes. Le reportage en question contribue à magnifier et à banaliser la violence, notamment en passant sous silence l'horreur qu'a été l'attaque du bateau « TOMBOUCTOU » sans aucun mot de compassion pour les nombreuses victimes civiles pendant qu'à chaque occasion, les officiels français rappellent et s'inclinent sur la mémoire de leurs 50 soldats morts au Mali.

La HAC, en tant qu'organe de régulation des médias, a pour mission de veiller au respect des principes fondamentaux de l'information et de la communication. Elle reste déterminée à promouvoir des médias responsables et continuera de veiller sur le respect des normes professionnelles par tous les organes de presse qu'ils soient nationaux ou internationaux.

Bamako, le 02 février 2024

Le Président,



**Gaoussou COULIBALY**  
Officier de l'Ordre National